



# Office Central de la Coopération à l'Ecole

Association 1901 reconnue d'utilité publique

Association départementale OCCE de l'Oise,

B.P. 60945 60009 BEAUVAIS Cedex

Tel : 03 44 48 49 16 - Fax : 03 44 45 62 87 - Courriel : ad60@occe.coop

Site Internet : <http://www.occe.coop/~ad60/>

*Pédagogie coopérative*

Pour aider les mandataires et selon la procédure préconisée par le cabinet *Audit France* (Commissaires aux comptes) pour le siège de l'association départementale, vous trouverez ci-dessous les éléments pour une mise en place rationnelle des documents concernant la vie et la comptabilité de la coopérative.

CLASSEUR PERMANENT	CLASSEUR ANNUEL
<b>Statuts de l'association départementale</b> Règlement intérieur de la coopérative	<b>Documents de synthèse</b> Mémo des adresses, courriels et téléphone utiles
<b>Délégation de signature</b> du conseil d'administration départemental	<b>Planning annuel à destination du mandataire</b> <b>Justificatifs de recettes</b> Marquer sur chaque pièce la lettre R suivie du numéro de la pièce
<b>Inventaire des biens</b> de la coopérative et <b>Assurance</b> (garanties et notices d'utilisation des matériels)	<b>Justificatifs de dépenses</b> Marquer sur chaque pièce la lettre D suivi du numéro de la pièce
<b>Délibérations du conseil de coopérative</b>	<b>Relevés bancaires</b>
<b>Documentation</b> La gestion financière de la coopérative Les droits et devoirs du mandataire L'argent à l'école Outil pour gérer RETKOOP	<b>Régies d'avance</b>
<b>Communication</b> Les lettres « Flash » Les « Coop' Oise »	<b>Comptabilité</b> Elle se fait sur l'application <i>RETKOOP</i> en ligne.
<b>Comptes rendus financiers</b> et <b>Comptes rendus d'activités</b> À conserver 10 ans	<b>Pédagogie</b> Les fiches actions et les dossiers complémentaires

**Le classeur annuel se conserve pendant 10 ans.**

**Circulation de l'information :**

Tout courrier arrivant par voie postale doit être communiqué à l'ensemble des enseignants qui doivent les cosigner.

Les informations arrivant par courrier électronique sont à communiquer à l'ensemble des enseignants (procédure à mettre en place en début d'année).

Ne pas oublier : il y a un(e) mandataire mais les enseignants sont co-responsables du fonctionnement de la coopérative.

**En cas de problème, ne pas hésiter à appeler l'association départementale.**